

Nos parcelles font des petits... Bonne nouvelle ?

VISIO-
CONFÉRENCE

14 septembre 2023

9h30 - 12h30



c|a.u.e

Gironde

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement


Nos parcelles font des petits...


Bonne nouvelle ?




 **Date**
14 septembre 2023

 **Tarif**
30 €

 **Durée**
3h
9h30 - 12h30

 **Modalités techniques**
un ordinateur équipé
a minima d'un
microphone, utiliser de
préférence le moteur de
recherche « Chrome »

 **Prérequis**
notion sur les outils d'un
Plan Local d'Urbanisme
(PLU) et sur les règles
d'Autorisations du Droit
du Sol (ADS)

Attention, chaque
formation est **limitée**
à **15 participants**.
D'autres dates seront
proposées en fonction
des demandes.

VISIOCONFÉRENCE

Objectifs de la formation :

- / Prendre connaissance du processus de division parcellaire en Gironde.
- / Comprendre les facteurs qui facilitent ou contraignent la division parcellaire.
- / Acquérir des outils réglementaires pour anticiper et maîtriser la division parcellaire.

Contenu de la formation :

L'émergence du processus de densification des tissus résidentiels par Division Parcellaire (DP) entraîne parfois le développement de formes urbaines davantage subies que choisies. Ce mode d'urbanisation fait l'objet d'un questionnement fort et récurrent de la part des collectivités girondines. Cet atelier permet de prendre connaissance des formes d'habitat que la division parcellaire engendre et des stratégies individuelles des propriétaires pour diviser leur bien. Autour d'exemples concrets, des pistes méthodologiques sur un document d'urbanisme ou lors de l'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme seront proposées et partagées.

Public concerné :

Elus, techniciens des collectivités territoriales (service urbanisme, ADS, environnement),
professionnels du cadre de vie

Méthode pédagogique :

Séance de formation en visioconférence avec exposés théoriques et échanges avec les participants.

Référents pédagogiques du CAUE :

Sandrine Piaux, architecte-conseiller
Fanny Boschat, urbaniste

Programme



Accueil

- 9 h 30** / **La densification des tissus urbanisés**
Comprendre le processus de division parcellaire à l'oeuvre et les modes de gestion possibles.
- 10 h 40** / **Ateliers : « Une situation, une thématique, votre position ? »**
- Division parcellaire et surdensification d'un tissu pavillonnaire
 - Division parcellaire et organisation des accès
 - Division parcellaire et rapport à la rue
 - Division parcellaire et préservation des ambiances paysagères
- 11 h 45** / **Les méthodes de gestion de la division parcellaire sur 2 territoires girondins**
Exemple du PETR du Grand Libournais
Exemple de la commune de Mios

Un lien et un code vous seront envoyés quelques jours avant la formation à l'adresse mail que vous nous aurez indiqué. Nous indiquerons dans ce mail la procédure à suivre pour vous connecter à la visioconférence. Nous vous demandons de vous connecter 5 minutes avant la formation afin de vérifier les connexions de l'ensemble des participants.

RAPPEL : les formations en visioconférence nécessitent une attention toute particulière, notamment pour les échanges entre participants et la dynamique de groupe. Aussi nous vous remercions par avance de respecter les consignes pour le bon déroulement de la formation.

Le CAUE se réserve le droit d'annuler la formation 8 jours à l'avance si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Inscription

M. Mme

Nom.....

Prénom.....

Organisme.....

Fonction.....

Adresse.....

Code postal Ville.....

Téléphone.....

E-mail

Je souhaite recevoir les informations du CAUE de la Gironde par e-mail.

Pour 30 euros, je m'inscris à la visioconférence

Réponse souhaitée avant le 7 septembre 2023

Merci de remplir un bulletin d'inscription par personne et de le retourner au CAUE de la Gironde

(places limitées à 15 personnes) :

/ Par courriel : formation@cauegironde.com

/ Par courrier : 283 rue d'Ornano - 33000 Bordeaux

/ Via le lien :

Je règle par :

- chèque à l'ordre du CAUE de la Gironde
- mandat administratif

adresse où doit être envoyée la facture

nom du contact tél

N° d'agrément 72 33 04465 33

Dans le cadre de l'application du RGPD, vos informations personnelles recueillies ci-dessus sont destinées à vous identifier dans le cadre de l'autorisation du droit à l'image, exceptée l'adresse e-mail qui sert à la communication d'informations et d'actualités du CAUE 33, si vous en avez fait la demande ci-dessus également. Vos données sont strictement réservées à l'usage du CAUE, en aucun cas elles ne sont divulguées à des tiers ou partenaires du CAUE 33. Vous pouvez à tout moment nous faire la demande de suppression de votre adresse e-mail en envoyant un mail à contact@cauegironde.com.

Pour en savoir plus sur vos droits : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>